



Notre objectif,
VOTRE REUSSITE !!!

CHAMBERY

248-250 rue Nicolas Parent

☎ 04 79 62 08 73

n° agrément E 19 073 0005 0

SAINT ALBAN LEYSSE

394 rue de la Perrodière

☎ 04 79 85 09 54

n° agrément E 19 073 0006 0

✉ autocoledesalpes@gmail.com

automotocoledesalpes.fr

TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Obtenir le Titre Pro ECSR (Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière).
- Être capable de former des apprentis conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur.
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

DUREE ET DELAI D'ACCES DE LA FORMATION :

Nombre d'heures par stagiaire : 910 heures en Centre et 280 heures de stage en entreprise

Certification 1 : 700 heures en Centre et 140 heures de stage en Entreprise

Certification 2 : 210 heures en Centre et 140 heures de stage en Entreprise

Horaires de formation : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Lieu de la formation : 250 Rue Nicolas Parent 73000 CHAMBERY

La formation peut débuter à la date après inscription préalable.

EFFECTIFS :

10 Stagiaires maximum.

COMPETENCES VISEES :

Cette formation se décompose en deux parties permettant d'obtenir un certificat de compétence professionnelle (CCP) :

- Le CCP1 porte sur la formation initiale à la conduite et sont ajoutées de nouvelles thématiques telles que l'animation de groupe, l'approche psychologique et comportementale, la prise en compte des tiers lors des rendez-vous pédagogiques, etc. Le travail par compétences vient compléter la formation par objectifs sur les bases du référentiel.
- Le CCP2 porte sur les formations pré-permis et post-permis (Scolaire, entreprises.....).

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les fournitures pédagogiques obligatoires pour le suivi de la formation désignée dans ce programme sont fournies à l'entrée en formation. Les locaux pédagogiques du centre sont équipés du matériel pédagogique en relation à l'activité enseignée, ainsi que du matériel nécessaire à la réalisation pratique de l'activité. Les formateurs titulaires du BAFM ou du BEPECASER complétés par des intervenants psychologues ou spécialistes dans le domaine concerné, disposent de tout le matériel de formation nécessaire : logiciels appropriés, connexion Internet dans toutes les salles, supports papiers, revues et ouvrages professionnels, tableaux blancs, vidéoprojecteurs, véhicules écoles, salles de cours, postes informatiques pour préparer le mémoire et faire les recherches adéquates ; des élèves tests grâce à l'auto-école du centre de formation.

PREREQUIS :

Être titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité. Aptitude à la communication, autonomie, rigueur, niveau de culture générale (niveau BAC souhaitable). Ne pas être atteint d'une incapacité physique incompatible avec l'enseignement pratique de la conduite ou avec la conduite selon l'Arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière. N'avoir aucune notification au casier judiciaire.

PUBLIC CONCERNES / HANDICAP :

Tout public répondant aux prérequis.

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation.

LE DIRECTEUR, FORMATEUR REFERENT PEDAGOGIQUE se charge de la conception de la formation soit l'élaboration du contenu et des outils utilisés. Les formateurs s'entretiennent régulièrement dans le but d'harmonisation afin de mettre à profit le plus d'heures de formation possible pour l'apprenant et garder une dynamique de groupe entre les formateurs entre eux mais aussi avec les apprenants.

UN REFERENT ADMINISTRATIF Sa compétence lui permet d'être un outil relationnel entre l'apprenant, l'organisme financeur et le responsable de l'organisme professionnel, si nécessaire.

PROGRAMME :

- Tronc commun (315 h).

- CCP 1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur (385 h).

- CCP 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (210 h).

Voir programme détaillé en annexe.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

En cours de formation, l'appréciation des résultats se fait à travers la mise en œuvre des évaluations en Cours de Formation (EPCF) tel que le stipule le RC. C'est la procédure qui permet de déterminer si le participant a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action. Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des QCM, grilles d'évaluation, travaux pratiques, tests réguliers de contrôle de connaissances, des entretiens avec un jury blanc. Un jury professionnel est habilité par la DIRECCTE à faire suivre le test, indépendamment de l'organisme de formation. Le titre est délivré par un jury professionnel, après délibération, à l'issue d'une session de validation.

SANCTION VISEE : Titre professionnel ECSR (niveau III) / RNCP 35329 du 29.04.2021

TARIF : CCP1 : 8750 €

CCP2 : 3500 €

CONTACT : Besoin de plus de renseignement, n'hésitez pas à joindre Sébastien au 04.79.62.08.73